



Conseil Municipal de la Commune de HADOL

Procès-Verbal de Séance du Conseil Municipal

Séance du jeudi 2 mars 2023 à 20h00

Présidence : M. Jean-François CLASQUIN, Maire

Présents :

CLASQUIN J-F, HUREL-MATHIEU C, MILLION E, AUBERTIN V, BREGIER T, COLIN B, COURTOIS-PAULUS A, FRESSE A, GABRION J-M, JACQUEMIN J-F, POIRIER S, ROLLOT D, ROUSSELOT M, VANNSON M-F et VUILLEMIN C

Pouvoirs :

Éric DEVAUCHELLE a donné pouvoir à Coralie HUREL-MATHIEU

Marie BOIGEY-DIEMER a donné pouvoir à Emmanuelle MILLION

Philippe MAIRE a donné pouvoir à Jean-François CLASQUIN, hors le vote du Compte Administratif

Emmanuel VUILLEMIN a donné pouvoir à Bernard COLIN

Secrétaire de Séance :

Madame Adeline FRESSE

Monsieur Jean-François CLASQUIN, Maire, ouvre la séance à 20 heures.

Préambule de Monsieur le Maire :

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Mme Valérie AUBERTIN, nouvelle conseillère municipale.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice	Quorum	Présents	Pouvoirs	Votants
	19	10	15	4	19

Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 26 janvier 2023 - Pas d'observations

Monsieur le Maire propose de passer à l'examen de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

INSTALLATIONS CLASSÉES

1) GAEC de Laménil et Associés : consultation en vue d'obtenir l'enregistrement de la mise en service d'un site de regroupement des vaches laitières à Laménil - Arches,

BATIMENT

2) Internat avec restauration : Avenants 1 et 2 au Lot 2 - Terrassement – VRD,

CAE

3) Requalification de la Rue Haute : convention de délégation temporaire de Maîtrise d'ouvrage entre la CAE et la Commune,

PATRIMOINE

4) Cession d'une partie de la parcelle D 2169 au Département (Aménagement de voirie),

FINANCES

5) Compte de Gestion 2022,

6) Compte Administratif 2022,

7) Affectation du résultat de l'exercice 2022,

8) Internat avec restauration - emprunt.

Informations et questions diverses.

INSTALLATIONS CLASSEES

GAEC de Laménil et Associés : consultation en vue d'obtenir l'enregistrement de la mise en service d'un site de regroupement de vaches laitières à Laménil – Arches

Rapporteur : M. Bernard COLIN

Note explicative de synthèse :

L'Assemblée est informée qu'une consultation du public se déroulera, en mairie de Arches, concernant la demande présentée par le GAEC de Laménil et Associés, en vue d'obtenir l'enregistrement de la mise en service d'un site de regroupement des vaches laitières du GAEC à Laménil - Arches.

Chaque commune atteinte par le rayon d'affichage est appelée à donner son avis dès l'ouverture de l'enquête.

Entendu l'exposé détaillé de M. Bernard COLIN et les précisions apportées à chaque question,

Monsieur Bernard COLIN ne participant pas au vote,

Après avoir délibéré, le Conseil (17 Pour),

- EMET un avis favorable à la demande susmentionnée.

BATIMENT

Internat avec restauration : Avenants 1 et 2 au lot 2 - Terrassement - VRD

Rapporteur : M. Jean-François CLASQUIN

Note explicative de synthèse :

Entendu l'exposé,

Après avoir délibéré, le Conseil, (18 Pour et 1 abstention A.Courtois-Paulus),

- DECIDE de conclure les avenants ci-après détaillés dans le cadre des travaux relatifs à la construction de l'Internat avec restauration :

- Lot n°2 - Terrassement - VRD

Attributaire : VALDENAIRE TP 6, Allée du Val d'Avière 88390 Les Forges

Montant du marché initial : 164 903,00€ HT

Montant de l'avenant n° 1 : 12 970,70€ H.T

Objet : Assainissement EU/EV/EP, réseaux pour ENEDIS et TELECOM.

Nouveau montant du marché : 177 873,70€ H.T

Montant de l'avenant n° 2 : 16 425,85€ H.T

Objet : Terrassement et fouilles complémentaires.

Nouveau montant du marché : 194 299,55€ HT

CAE

Requalification de la Rue Haute : convention de délégation temporaire de Maîtrise d'Ouvrage entre la CAE et la Commune

Rapporteur : M. Jean-François CLASQUIN

Note explicative de synthèse :

Entendu l'exposé,

Après avoir délibéré, le Conseil (18 Pour et 1 contre A. Courtois-Paulus),

- **APPROUVE la convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage** entre la Communauté d'Agglomération d'Epinal et la Commune de Hadol relative aux compétences eau potable et eaux pluviales urbaines dans le cadre du projet de requalification de la rue Haute telle que présentée.

PATRIMOINE

Cession d'une partie de la parcelle D 2169 au Département (Aménagement de voirie)

Rapporteur : M. Jean-François CLASQUIN

Note explicative de synthèse :

Dans le cadre d'un dégagement de visibilité au niveau de la Route Départementale N°12, il y a lieu de céder au CD88 une partie (environ 45 m²) de la parcelle communale cadastrée D 2169 sise lieudit « La Houssière Est ».

Après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

- **EMET un avis favorable** à la cession d'une partie de la parcelle communale cadastrée D 2169, de l'ordre de 45 m², selon le plan présenté, au Département des Vosges pour un aménagement de voirie.

FINANCES

Compte de Gestion 2022

Rapporteur : M. Jean-François CLASQUIN

Note explicative de synthèse :

Pour mémoire, le Compte de Gestion est élaboré par le Service de Gestion Comptable d'Epinal (Trésorerie).

Vu la présentation des résultats budgétaires de l'exercice 2022,

Après avoir délibéré, le Conseil (18 Pour et 1 contre A. Courtois-Paulus),

- **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice **2022** par le receveur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Compte Administratif 2022

Rapporteur : M. Jean-François CLASQUIN

Note explicative de synthèse :

*Entendu la présentation détaillée du réalisé de chacun des comptes des sections de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2022,
après avoir répondu aux différentes questions,*

Monsieur Jean-François CLASQUIN ne participant pas au vote,

Après avoir délibéré, le Conseil, (16 Pour et 1 abstention A-Courtois-Paulus),

- **PREND** acte de la présentation faite du Compte Administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Jean-François CLASQUIN, Maire, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou <u>Déficit</u>	Recettes ou <u>Excédent</u>	Dépenses	Recettes ou <u>Report</u>
<u>Résultats reportés</u>	236 244,31 €			474 023,07 €
<u>Affectation</u>		573 244,31 €		
Opérations de l'exercice	2 778 517,53 €	2 942 758,12 €	1 957 544,31 €	2 145 607,05 €
TOTAUX	3 014 761,84 €	3 516 002,43 €	1 957 544,31 €	2 619 630,12 €
Résultats de clôture	501 240,59 €			662 085,81 €
<i>Restes à réaliser</i>	1 457 450,00 €	945 200,00 €		

Affectation du résultat de l'exercice 2022

Rapporteur : M. Jean-François CLASQUIN

Note explicative de synthèse :

Considérant les états des restes à réaliser au 31.12.2022 avec un besoin de financement de 512 250,00 €,

Après avoir délibéré, le Conseil, (18 Pour et 1 abstention A.Courtois-Paulus),

- **DECIDE** d'affecter les résultats de l'exercice 2022 au budget de l'année 2023 comme suit :

- Excédent de fonctionnement capitalisé : **11 009,41 €**
(Compte 1068, Section d'investissement)

- Résultat de fonctionnement reporté : **651 076,40 €**
(Compte R 002, Section de fonctionnement)

Internat avec restauration - Emprunt

Rapporteur : M. Jean-François CLASQUIN

Note explicative de synthèse :

Vu la présentation des différentes offres,

Après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

- **DECIDE**, à l'unanimité, de **contracter** auprès du **Crédit Agricole Alsace Vosges** un prêt de **800 000,00 €**, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- taux fixe : **3,90 %**
- durée : **20 ans**
- remboursement : à capital constant
- frais de dossier : **600,00 €**

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Distribution du P'tit Essor courant mars.

La séance est levée à 22h00